

République Algérienne Démocratique & Populaire

Wilaya De Relizane

Daïra De Oued-Rhiou

Commune De Oued-Rhiou

ANNONCE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

IF :0984480 25139 614

Conformément aux dépositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 des 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations du service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune de OUED-RHIOU porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national Ouvert avec Exigence De Capacité Minimale paru dans les journaux en arabe (الجزائر) et en français (compétition/PUB) pour le projet suivant:

**Réhabilitation Des Voiries Secondaires Au DAS
Cité CHOUHADA Commune Oued-Rhiou**

Qu'à l'issu du jugement des offres de candidatures, techniques et financières, l'attribution provisoire a été attribué à l'entreprise suivante:

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>I- FISCALE</u>	<u>montant avant consultation en ttc</u>	<u>montant Après consultation en ttc</u>	<u>DELAI</u>	<u>OBS</u>
DENDEN ABDELLAH	17727050037216702701	45.781.561.00 DA	45.781.561.00 DA	04 MOIS	OFFRE QUALIFIER ET MOINS DISANT

-Tous soumissionnaire participant a l'avis d'appel d'offre national Ouvert avec Exigence De Capacité Minimale peuvent se présenté au service contractant dans un délai de trois (03) jour après la parution de l'attribution provisoire pour consulter les résultats techniques et financiers.

-Tous soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la parution du présent avis d'attribution provisoire à l'autorité compétente Conformément aux dépositions de l'article 82 décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

-si le dixième jour coïncide un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au ouvrable suivant.

Fait a O/rhiou le.....

Le président de l'assemblée

Populaire communale